



Programme DaziT

Groupe d'accompagnement Economie

Séance 2/2023 (26.06.2023)

La version allemande du procès-verbal fait foi

Informations actuelles de l'OFDF

I. Emmenegger, directrice a.i., et Marco Benz, chef du domaine de direction Bases, donnent un aperçu des affaires en cours.

L'organisation de l'OFDF reste en principe inchangée jusqu'à ce que la direction de l'office soit repourvue. Certains postes seront occupés à titre intérimaire, notamment la direction a.i. du domaine de direction Opérations (Douane et Cgfr) par Thomas Zehnder, chef Douane Nord-est et jusqu'ici suppléant du chef Opérations.

Après l'attaque par ransomware contre la société Xplain, l'OFDF a informé de manière proactive le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) au début du mois de juin 2023, a lancé des investigations internes et a déposé une plainte pénale contre inconnu auprès du Ministère public de la Confédération.

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) a un nouveau secrétaire général, Ian Saunders (États-Unis), et un président du Conseil, Edward Kieswetter (Afrique du Sud). La Suisse a été élue pour deux ans à la Policy Commission, ce qui lui donne la possibilité de participer à l'orientation stratégique de l'OMD, comme par exemple sur le thème des "douanes vertes". ([plus d'infos](#))

Le 8 juin 2023, le Conseil national a décidé de rejeter la proposition de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N), chargée de l'examen préalable, de renvoyer la révision totale de la loi sur les douanes au Conseil fédéral. L'objet retourne à la CER-N pour la discussion détaillée. ([plus d'infos](#)) Les projets d'ordonnances seront mis à jour dès que le projet de loi présentera une certaine stabilité.

Passar 1.0 : premières expériences depuis le 1er juin

La première étape de l'introduction de Passar 1.0 s'est déroulée sans problème le 1er juin. La Suisse a informé TAXUD du passage à la phase 5 du NCTS. Les systèmes fonctionnent de manière stable depuis le 1er juin, malgré des attaques DDoS temporaires contre l'administration fédérale. La stratégie choisie - introduction échelonnée des systèmes informatiques et passage échelonné des procédures et des partenaires commerciaux à Passar - ainsi que d'importantes mesures de préparation et d'accompagnement internes et externes ont largement contribué à ce succès. Ces expériences et l'étroite collaboration avec l'économie constituent une base solide pour les étapes à venir. ([plus d'infos](#))

Passar 1.0 : préparation du 1er octobre

Les préparatifs pour les [étapes de l'automne](#) battent leur plein. L'accent est toujours mis sur le remplacement du NCTS.

La procédure d'ouverture du transit TC (au domicile et à la frontière) sera pilotée à partir de fin juin avec un fournisseur de logiciel et une douzaine de clients, d'abord le cas standard et ensuite les procédures spéciales. Dans ce contexte, la nouvelle procédure pour le document d'accompagnement transit sera appliquée pour la première fois. Désormais, ce sont les documents "draft" imprimés directement par les partenaires commerciaux qui seront utilisés. Les données complètes sont disponibles à tout moment en temps réel dans le système. Il s'agit d'une solution transitoire orientée vers l'avenir, en attendant la mise en œuvre de la solution cible définie au niveau européen (code-barre). La procédure a été discutée avec le groupe de travail Développement de logiciels. La TAXUD et les coordinateurs NCTS de tous les États membres sont informés de la nouvelle procédure. Les premiers retours d'information positifs sont déjà parvenus. Le bureau de douane suisse de départ remet en outre une feuille d'information aux chauffeurs à l'intention des autorités douanières étrangères.

Le retrait des décisions de taxation (DT) reste en principe identique avec Passar : il peut se faire par le biais de systèmes de dédouanement (interface API), d'applications web de l'OFDF (avec ou sans enregistrement) ou par envoi postal par des partenaires commerciaux (ex. : prestataires de services de dédouanement). Les DT de Passar peuvent être obtenues dans l'ePortal aussi bien en tant que partenaire commercial enregistré qu'anonymement avec un code d'accès via l'application "Chartera Output". Il est important de noter que les anciens et les nouveaux systèmes ne communiquent pas entre eux. Cela signifie que les DT des anciens et des nouveaux systèmes doivent être retirées séparément durant la phase de transition. Les détails concernant les différentes solutions se trouvent dans la présentation. Les informations seront également publiées sur le site web de l'OFDF.

L'enregistrement des clients NCTS dans l'ePortal stagne actuellement à un niveau élevé (près de 600 entreprises sur environ 800 connues ont commencé ou terminé le [processus d'onboarding](#)). Plusieurs rappels ont été envoyés. Les fournisseurs de logiciels et les entreprises sont priés d'informer les éventuels clients et partenaires concernés. L'onboarding des utilisateurs actuels d'E-dec commencera après l'été 2023 : Export (env. 2'200 partenaires commerciaux) à partir d'août 2023 et Import (env. 3'000 partenaires commerciaux) à partir de juin 2024. L'onboarding se fera à nouveau de manière échelonnée et en accord avec les fournisseurs de logiciels.

Pour rappel, Passar 1.0 est basé sur la législation actuelle. Les procédures se basent déjà sur le nouveau processus de base uniforme dans le trafic des marchandises, mais les dispositions actuelles concernant les simplifications et les voies de recours restent inchangées. Il est prévu de combler certaines lacunes juridiques pour Passar 2.0 au niveau de l'ordonnance de l'office de l'OFDF jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi douanière totalement révisée.

Fast Lane

La première "Fast Lane" (voie rapide) de Suisse a été ouverte le 1er juin 2023 - en même temps que l'introduction de Passar 1.0 - à Gondo (VS). Les personnes qui utilisent les nouveaux services numériques doivent pouvoir passer la frontière plus rapidement. À cette fin, des voies rapides seront aménagées partout où cela est possible. Les solutions locales actuelles, par exemple à Chiasso (TI) ou à Bardonnex (GE), doivent être remplacées à moyen terme par un concept uniforme - la Fast Lane. Le projet pilote de Gondo permettra d'acquérir de l'expérience, notamment en matière de gestion et de sécurité du trafic (signalisation, marquage routier). Ensuite, des fast lanes seront progressivement mises en place à d'autres postes-frontières. ([plus d'infos](#))

Introduction de la vignette électronique

La vignette électronique sera introduite le 1er août 2023. Le Conseil fédéral fait entrer en vigueur à cette date la révision totale nécessaire de l'ordonnance relative à la vignette autoroutière (OVA) en même temps que la loi révisée relative à la vignette autoroutière (LVA). ([plus d'infos](#)) A partir de cette date, la vignette électronique pourra être obtenue sans enregistrement sur le [portail web Via](#) (développement de l'application Via primée). L'ancienne vignette autocollante reste en place (système dual). La vignette électronique est surtout avantageuse - outre la suppression du grattage pénible - pour les véhicules à plaques interchangeables. Des solutions pour les gestionnaires de flotte sont également prévues.

Implication de l'économie / groupes de travail

Voir la présentation

Le thème des relations avec les partenaires commerciaux (délégation de tâches à des entreprises tierces) sera abordé dans le cadre du GT Allégements.

Un projet pilote avec Stadi Strasse (base de données sur le statut douanier) débutera à la fin de l'été 2023. L'objectif est de remplacer le processus papier actuel en concertation avec tous les services impliqués.

Perspectives

Les prochaines réunions du groupe d'accompagnement Economie auront lieu aux dates suivantes, de 09h30 à 12h00 : 18.09.2023 (en ligne) et 18.12.2023 (probablement sur place à Berne).

Isabelle Emmenegger
Directrice de l'OFDF a.i.

Pour le procès-verbal
Nicolas Rion

Questions et réponses

Question groupe d'accompagnement économie	Réponse de l'OFDF
Comment les Da/Ea sont-ils informés des processus spécifiques au transport ferroviaire, aérien ou maritime ?	L'OFDF coordonne en interne les travaux de tous les groupes de travail avec l'économie. Les informations spécifiques aux types de trafic sont documentées dans les directives, les descriptions de processus et les rapports de réception, et les Da/Ea en sont informés.
Certains pays semblent avoir pris du retard dans le passage au NCTS phase 5. Quelles sont les conséquences pour l'économie ?	Il est vrai que certains pays ont annoncé des retards. Cela n'a pas d'impact sur l'économie suisse : l'OFDF assure la conversion des déclarations de la phase 5 à la phase 4.